**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**10 MARS 2020**

**NOTE DE SYNTHESE**

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu) M. MINNITI Didier (Brey-et-Maison du Bois) Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois) M. HATRI Samuel (Chatelblanc) M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) M. MICHAUD Paul (Le Crouzet) M. BELOT Roger (Les Fourgs) Mme ROBBE Jeanine (Gellin) M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) M. PAQUETTE Florent, M. GUYON Gérard (Les Hôpitaux Neufs) M. POIX-DAUDE Denis, M. VEROT Luc, Mme ANDREZ Isabelle (Jougne) M. PASQUIER Daniel, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène, M. LORIN Joël (Labergement-Sainte-Marie) M. JACQUEMIN-VERGUET Claude (Longevilles-Mont-d’Or) M. LIETTA Claude, M. PODICO Christophe (Malbuisson) Mme CHARDON Dominique (Malpas) M. DEQUE Gérard, Mme BERTIN Odile (Métabief) M. CAPELLI Daniel, M. ROBBE Marcel (Montperreux) M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe) Mme BROSSARD Corinne, M. COSTE Christian (Oye et Pallet) M. GINDRE Claude (Les Pontets) Mme PARENT Sylvie (Reculfoz) M. VUILLAUME Jean-Paul (Remoray Boujeons) M. CHEVASSU Lionel, M. PARRAUD Michel (Rochejean) Mme PRETRE Brigitte (Saint-Antoine) M. COQUIARD Franck (Sarrageois) M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, Mme LAINE Corinne (Trésorerie)

Excusés : Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) Mme BIESSE Danièle (Jougne) M. SEGUIN Michel (La Planée) M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) M. LIEGEON Patrick (Saint Point Lac)

Absents : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison-Neuve) Mme DURAND Laura, M. BRACHOTTE Patrice (Les Fourgs) M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux) M. WAUTHY Bernard (Métabief) M. LETOUBLON Albert (Mouthe) M. ROUSSEL Pierre (Petite Chaux)

Procurations : Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), Mme BIESSE Danièle (Jougne) ayant donné procuration à Mme ANDREZ Isabelle (Jougne), M. LIEGEON Patrick (Saint-Point-Lac) ayant donné procuration à M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes)

**Désignation d’un secrétaire de séance : C. COSTE**

Avant de débuter l’ordre du jour le Président SAILLARD rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire Mr PASQUIER avait demandé à obtenir les chiffres (dépenses et recettes) du service « Tourisme ». Il demande à Mr PETITE de les présenter.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | **RECETTES** | | | **SOLDE FONCTIONNEMENT** | **INVESTISSEMTS** |
| VTT/Pédestre | 50 872 | 3 352 | | | - 47 520 | 31 998  Dont 4x4 : 30677 |
| Taxe de séjour | 10 881 | 274 584 | | | + 263 703 |  |
| Dotation touristique |  | 408 570 | | | + 408 570 |  |
| Participation SMMO | 362 000\* |  | | | - 362 000 |  |
| Participation SMIXT2L | 479 500 |  | | | - 479 500 |  |
| Participation OT | 525 214\*\* |  | | | - 525 214 |  |
| Navette | 17 772\*\*\* |  | | | - 17 772 |  |
| Nordique | 650 347 | | 466 725  Dont Redevances 435 075 | * 183 622 | | Rbst K : 33 663  Billetterie électronique : 17 047  Motoneige : 7 200  Dameur : 204 720  Canons : 85 722  Divers/TPE/radios :  23 921 |
| **TOTAL** | **2 096 586** | | **1 153 231** | **- 943 355** | | **404 271** |

\* En 2020 la participation au SMMO sera de 512 000€ (+150 000€)

\*\* En 2020 la sub à l’OT diminuera en raison de la suppression de la subvention de démarrage de 63 360€

\*\*\* Dans cette somme a été ajoutée une somme estimative de 6 500€ pour tenir compte de la mise à disposition du bus de la CC et de son personnel

Le Président souhaite préciser que cette présentation ne peut être faite sans évoquer la question des retombées indirectes de cette activité Touristique pour le secteur. Il indique également que des réflexions sont en cours pour réduire les déficits liés aux activités nordiques.

G. DEQUE souligne que les résidents de notre territoire bénéficient des équipements touristiques (station de Métabief, centre aquatique de Malbuisson…)

**I - BUDGETS PRIMITIFS**

Le Président remercie la Trésorière d’être présente ce soir. Il laisse la parole à Mr PETITE afin de présenter les propositions des différents budgets 2020 de la communauté.

Avant de débuter cette présentation Mr PETITE propose de revenir sur l’intervention faite par Mr VUILLAUME lors du dernier conseil à l’occasion du vote du compte administratif 2019 du budget « déchets ». Il s’était étonné de constater que malgré deux augmentations successives de 10 % de la REOM sur l’ancien territoire de la CCHD les résultats financiers ne s’améliorent que très légèrement. Des recherches ont donc été faites pour mieux comprendre la situation et les explications suivantes sont apportées.

Il est tout d’abord précisé que les résultats financiers globaux au 31 décembre 2019 présentés lors du dernier conseil communautaire sont bien conformes aux comptes de gestion et à la situation. En revanche, la répartition entre la Redevance Incitative (RI) et la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été incorrectement effectuée pour les reports de résultats et les amortissements.

Au final fin 2019 les résultats sont les suivants :

**Redevance Incitative**

Excédent de fonction : + 286 592 .38€

Excédent d’investissement : + 119 944.38€

**Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères**

Déficit de fonctionnement : - 76 440.07€

Excédent d’investissement : + 34 788.98€

Le conseil communautaire après avoir entendu les explications prends acte de la situation.

Pour présenter les budgets primitifs 2020, Mr PETITE indique qu’il ne souhaite pas énoncer l’ensemble des articles des documents envoyés avec l’invitation, qui présentent d’une façon détaillée toutes les propositions chiffrées. Cela serait très long et très rébarbatif. En revanche, il propose, grâce à la diffusion d’un power point (joint à ce compte rendu) de revenir sur les grands postes par section et exposera les principaux investissements prévus.

A l’issue de cette présentation le Président reprend la parole pour mettre au vote les budgets.

* 1. **BUDGET « DÉCHETS »**

Chaque Conseiller est destinataire d’un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2020 du budget annexe « déchets».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement 2 664 400.00 €

Recettes de fonctionnement 2 664 400.00 €

Dépenses d’investissement 207 060.00 €

Recettes d’investissement 432 733.36 €

L’attention des élus est attirée sur le fait que la section d’investissement est en sur équilibre en raison de forts amortissements.

Mr GINDRE précise que plus de la moitié du budget de fonctionnement dépend de décisions extérieures à la communauté (PREVAL, prix de reprise des matériaux….). A ce titre sont présentés les évolutions de tarifs des différentes prestations de PREVAL qui sont toutes en augmentation. Certains élus s’interrogent sur les futures modalités de facturation du service compte tenu des transferts de déchets du bac vert au bac jaune. Ne faudra-t-il pas demain facturer le bac jaune ?

***Les explications entendues, le Conseil Communautaire, valide à l’unanimité les propositions du Budget Primitif 2020 du budget annexe « déchets ».***

* 1. **BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

Chaque Conseiller est destinataire d’un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2020 du budget annexe « assainissement ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement 3 280 364.30 €

Recettes de fonctionnement 3 280 364.30 €

Dépenses d’investissement 4 443 814.96 €

Recettes d’investissement 4 443 814.96 €

Mr CHEVASSU attire l’attention des élus sur la situation du secteur « Crêt de la Chapelle » sur la commune de Métabief qui est aujourd’hui totalement en unitaire.

***Les explications entendues, le Conseil Communautaire valide, à l’unanimité, les propositions du Budget Primitif 2020 du budget annexe « assainissement ».***

* 1. **BUDGETS « ZONES D’ACTIVITÉS »** 
     1. **Budget « zone d’activitÉs du brey »**

Chaque Conseiller est destinataire d’un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2020 du budget annexe « Zone d’Activités du Brey ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement 1 038 000.00 €

Recettes de fonctionnement 1 038 000.00 €

Dépenses d’investissement 1 388 646.00 €

Recettes d’investissement 1 388 646.00 €

***Les explications entendues, le Conseil Communautaire valide, à l’unanimité, les propositions du Budget Primitif 2020 du budget annexe « zone d’activités du Brey ».***

* + 1. **budget « zone d’activitÉs de labergement sainte marie »**

Chaque Conseiller est destinataire d’un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2020 du budget annexe « Zone d’Activités de Labergement Ste Marie ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement 228 327.00 €

Recettes de fonctionnement 228 327.00 €

Dépenses d’investissement 169 427.00 €

Recettes d’investissement 169 427.00 €

***Les explications entendues, le Conseil Communautaire valide, à l’unanimité, les propositions du Budget Primitif 2020 du budget annexe « zone d’activités de Labergement Ste Marie ».***

* + 1. **budget « zone d’activitÉs des longevilles mont d’or »**

Chaque Conseiller est destinataire d’un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2020 du budget annexe « Zone d’Activités des Longevilles Mont d’Or ».

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement 643 731.00 €

Recettes de fonctionnement 643 731.00 €

Dépenses d’investissement 647 462.00 €

Recettes d’investissement 647 462.00 €

***Les explications entendues, le Conseil Communautaire valide, à l’unanimité moins une abstention, les propositions du Budget Primitif 2020 du budget annexe « zone d’activités des Longevilles Mont d’Or ».***

* 1. **budget « gÉnÉral »** 
     1. **taux des 3 taxes**

Le Président SAILLARD présente l’état estimatif de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2020. Avec la réforme de la Taxe d’Habitation qui prévoit sa suppression sur les résidences principales et une réforme du schéma de financement des collectivités locales à compter du 01 janvier 2021 le vote des taux 2020 ne concerne que les Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). La communauté ne doit plus voter de taux de la taxe d’habitation.

Il propose au Conseil Communautaire de maintenir les taux 2019, à savoir :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TAXES | Bases d'imposition prévisionnelles 2020 | Taux proposés 2020 | Produits attendus 2020 (estimé) |
| Taxes d'habitation | 27 693 701 |  | 2 298 577 |
| Foncier bâti | 18 940 513 | 5.91% | 1 119 384 |
| Foncier Non bâti | 1 952 749 | 13.65% | 266 550 |
| Cotis Foncière Entreprise | 3 390 807 | 9.79% | 331 960 |
| TOTAL |  |  | 4 016 472 |

**Après avoir entendu les explications du Président, le Conseil Communautaire à l’unanimité décide :**

* **D’approuver les taux tels que proposés ci-dessus pour l’année 2020,**
* **D’approuver le montant du produit attendu qui est estimé à 1 717 683€**
* **de donner tout pouvoir au Président pour signer l’état de notification ainsi que toutes les autres pièces s’y rapportant.** 
  + 1. **budget primitif « gÉnÉral »**

Chaque Conseiller est destinataire d’un document proposant les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2020 du budget général.

Il ressort du document de synthèse joint à la note :

Dépenses de fonctionnement 8 499 202.09 €

Recettes de fonctionnement 8 499 202.09 €

Dépenses d’investissement 2 993 827.36 €

Recettes d’investissement 2 993 827.36 €

L’attention des élus est attirée sur le montant des subventions versées d’un montant de 748 258€ contre 899 540€ en 2019. La baisse s’explique par les nombreuses compétitions annulées cet hiver en raison du manque de neige (coupe du monde de combiné, Transjurassienne…) et par la baisse sensible de la subvention versée à l’association Art et Muz.

Mr PASQUIER demande comment se situe le montant de 380 000€ prévue en recette pour les ventes de pass nordiques. Mr PAQUETTE répond que se montant est inférieur d’environ 100 000€ à une année normale.

Le Président SAILLARD fait remarquer que la situation financière de ce budget est saine et laissera aux prochains élus certaines marges.

***Les explications entendues, le Conseil Communautaire valide à l’unanimité les propositions du Budget Primitif 2020 du budget général.***

**II – ASSAINISSEMENT / DÉCHETS**

* 1. **ÉLIMINATION DES DECHETS ET ENVIRONNEMENT**

**Convention de mise à disposition de locaux avec PREVAL HAUT-DOUBS**

La Communauté de Communes accueil un jour par semaine un agent de PREVAL, dédié aux actions de communications (Conseiller Tri-Prévention). Dans ce cadre, il est proposé une convention de mise à disposition que chaque conseiller communautaire a reçu, pour un montant annuel forfaitaire de 750 € net,.

***L’exposé entendu et après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Communautaire :***

***- valide la convention de mise à disposition***

***- autorise le Président à la signer.***

* 1. **RESSOURCE EN EAU POTABLE DU TUNNEL DES LONGEVILLES-MONT-D’OR**

L’assemblée est informée des résultats de la consultation engagée pour l’étude de faisabilité pour la réalisation des travaux nécessaires à l’exploitation de la ressource en eau du tunnel des Longevilles-Mont-d’Or. Suite à la publication sur le site emarchespublics.com, et au BOAMP, deux entreprises ont proposé une offre. Les critères retenus étaient 50% sur la valeur technique et 50% sur le montant proposé. Au vu de ces critères, la commission MAPA, réunie le 28/02/2020, a jugé que la société VERDI avait présenté la meilleure offre.

**Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide à l’unanimité :**

* ***d’approuver le choix de la société VERDI pour un montant de 16 065.00 € H.T. ;***
* ***d’autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires pour mener à bien l’opération ;***
* ***de solliciter l’aide de l’Agence et du Département et autorise le Département à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes, la subvention attribuée par l’Agence, et à nous la reverser ;***
* ***d’indiquer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Général» de la Communauté de Communes.***

**III – CULTURE : CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION MALBUISSONART**

L’Association MalbuisSonArt s’est constituée dans le but d’organiser une exposition d’art contemporain dans le paysage de Malbuisson. Cette exposition a lieu tous les 4 ans, de mi-juin à la fin septembre. La première édition s’est déroulée en 2013, la seconde en 2017.

Cette exposition est un rendez-vous où des artistes contemporains de référence et en devenir sont invités à présenter une création.

Les artistes sont sélectionnés et invités par un jury constitué de personnalités expertes et reconnues en art contemporain.

Les œuvres sont réparties le long d’un parcours défini qui évolue entre le village, la forêt, et les bords du lac.

Pour rappel la Communauté de Communes a soutenu financièrement les premières éditions et elle est sollicitée à nouveau pour l’édition 2021.

Pour faciliter le financement en amont de la manifestation (avance de trésorerie), l’association a interrogé la Communauté de Communes sur la possibilité d’étaler le versement de la subvention sur deux exercices comptables.

La convention ci jointe propose un paiement sur deux ans de 2x5000€ qui satisferait la demande des représentants de MalbuissonArt.

**Cet exposé entendu, l’assemblée à l’unanimité moins une abstention décide :**

* **d’approuver la convention présentée et autorise le Président à la signer,**
* **de verser la subvention de 10 000€ en deux fois, 5 000€ en 2020 et 5 000€ en 2021 à l’association MalbuissonArt.**
* **acte qu’un crédit de 5 000€ sera ouvert au compte 6574 du Budget Primitif 2020**

**IV – TOURISME : CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION ANIMATION RURALE ET TOURISME DU MONT D’OR**

Un partenariat est établi depuis de nombreuses années avec le Département du Doubs afin d’accueillir sur le secteur du Pré Poncet des écoles notamment du secteur de Besançon, pour les initier aux activités nordiques.

Depuis cette saison, c’est l’association Animation Rurale et Tourisme du Mont d’Or (Espace Mont d’Or – les Longevilles Mont d’Or) qui gère l’accueil de ces enfants.

Dans le cadre de cette action, la Communauté de Communes loue la salle située à l’étage du bâtiment d’accueil ski de fond, notamment pour stocker le matériel de ski.

C’est un loyer de 2500€ qui est demandé en contrepartie.

**Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide à l’unanimité :**

* **De valider la convention proposée et d’autoriser le Président à la signer ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à cette mise à disposition.**

**V - POINT SUR LE DOSSIER OREX**

La société OREX LOISIRS, créée par M LEBRASSEUR, a été missionnée par la Communauté de Communes du Mont d’Or et des deux Lacs (CCMO2L) pour assurer une mission d’audit technique et fonctionnel relatif à la « mise en œuvre opérationnelle de la démarche ORIL »

Le marché public a été signé le 15 novembre 2006 pour un montant de 327 427 € HT.

Par courrier du 12 août 2009 adressé à la société OREX, le Président de la CCMO2L fait état de dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la démarche ORIL.

Malgré une réunion du comité de pilotage le 09 décembre 2009, la CCMO2L considère que le bilan établi par le prestataire ne correspond pas à l’attente des élus et aux demandes formulées.

Durant l’année 2010 la CCMO2L ne peut que constater l’incapacité du titulaire du marché à fournir les justificatifs demandés alors que les sommes payées (245 776.14€) ne correspondent pas au travail réellement exécuté.

La CCMO2L estime avoir versé 115 000€ pour des prestations non réalisées ou non satisfaisantes, et en sollicite le remboursement auprès de la société OREX, ce à quoi elle s’oppose, considérant avoir accompli sa mission.

En 2011 la CCMO2L maintient sa position quant au montant du trop-perçu.

Malgré des discussions, aucun accord amiable n’est trouvé. La CCMO2L dénonce le contrat par courrier du 16 juillet 2012.

Le 15 novembre 2012, la CCMO2L sollicite la désignation d’un expert judiciaire en vue de décrire la nature des prestations à réaliser, celles réalisées et celles qui restent à réaliser en application du contrat de marché, de rechercher les causes de non réalisation de certaines prestations et de fournir les éléments permettant d’apprécier les responsabilités encourues et préjudices subis.

Le 08 septembre 2017 l’expert dépose enfin son rapport qui conclut à l’existence d’un trop-perçu de 82 150.14€ HT, en faveur de la société OREX.

Le Tribunal Administratif de Besançon par jugement du 04 juillet 2019 :

\* condamne la société OREX à verser à la Communauté la somme de 50 079.14 € au titre du solde du marché et 1 000€ au titre de l’article L. 761-1 du code de justice administrative.

\* Les frais d’expertise taxés et liquidés à la somme de 35 670.63 € TTC sont mis à la charge de la société OREX.

La société a interjeté appel de la décision et a parallèlement demandé au Tribunal de commerce de Chambéry l’ouverture d’une procédure de Sauvegarde.

Dans ce contexte un règlement amiable a été demandé et une proposition chiffrée à 17 900€ est proposée pour solde de tout compte. En contrepartie, il est requis le désistement de la procédure d’appel initiée par la société OREX et la renonciation à toute action contentieuse ultérieure.

À la demande de l’administrateur judiciaire, un échange téléphonique est organisé le 12 décembre 2019 durant lequel la CCLMHD fait savoir son refus de la proposition.

Par courrier du 30 janvier 2020 l’administrateur judiciaire formule une nouvelle proposition :

\* règlement de la somme de 32 900€ pour solde de tout compte, réglée en deux échéances 17 900€ à l’adoption du plan et 15 000€ à la date anniversaire du plan

\* désistement de la procédure d’appel initié par OREX et renonciation de toute action contentieuse ultérieure.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette nouvelle proposition sachant qu’il n’est pas acquis que la société OREX soit en capacité financière de rembourser son passif, ni même que Mr LEBRASSEUR (son dirigeant) ait la force morale et physique de mener un éventuel plan jusqu’à son terme.

**Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide à l’unanimité de refuser la proposition amiable faite par courrier du 30 janvier et donne tout pouvoir au Président pour poursuivre les démarches contentieuses dans ce dossier.**

**Questions diverses :**

**Point sur le Relais Petite Enfance**

M.H TRIMAILLE indique qu’un point d’étape sur le relais petite enfance a été fait le 03 mars en présence de P. ARNOUX. Les points suivants ont été abordés :

- Outils de communication : Le site internet et le journal Infos Relais

- Sur la CCLMHD au 31 décembre 2019 :

\* 13 animations sur les communes de Labergement Ste Marie, Malbuisson, Mouthe et Jougne avec une participation moyenne de 7 Assistantes Maternelles (AM) et 10 enfants par rencontre.

\* 8 établissements d’accueil jeunes enfants,

\* 220 AM agréées avec une capacité d’accueil théorique de 768 enfants

\* 152 AM en activité

\* 65 places disponibles chez les AM (chiffre le plus haut jamais constaté)

\* Le nombre d’AM continue de diminuer (260 en 2017 contre 229 en 2019)

\* 15 AM ont été nouvellement agrées contre 32 qui ont cessé définitivement

\* 4 communes n’ont pas d’AM (Reculfoz, Saint-Antoine, Crouzet et Rondefontaine)

\* 12 communes ne disposent d’aucune place disponible

\* 13 communes disposent d’un nombre de place de 1 à 5

**Etude SMMO : Structurer et promouvoir l’offre VTT**

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Station signé le 23 septembre 2019, et conformément à l’opération n°7 ter « Structurer et promouvoir l’offre VTT », le Syndicat Mixte du mont d’Or va réaliser une étude de restructuration de l’ensemble de l’offre VTT à l’échelle de l’ensemble du territoire des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

D.HERNANDEZ s’étonne de relancer une nouvelle étude sur ce sujet alors que la CCMO2L en avait engagé une en 2013.

Le Président clôture cette dernière séance de la mandature en rappelant que depuis la fusion tout n’a pas été facile mais qu’aujourd’hui la CCLMHD est reconnue. Il souhaite remercier les services de la Communauté pour le travail effectué, souhaiter une bonne retraite pour les élus qui ont décidé de passer la main et le meilleur pour celles et ceux qui ont décidé de continuer à servir les intérêts de ce territoire.

Séance levée à 22h00